Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213500168-20260302-2026_018_12-DE

Commune de Baulon
Délibération
du Conseil Municipal

Séance du 2 mars 2026

Le deux mars deux mille-vingt-six, à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-six, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni sous la présidence de M. VERON Christophe, Maire.

Présents : M. VERON Christophe, M. VIRONDEAU Fabien, M. GAUTIER Baptiste, Mme PIERSON Nelly, M. CRAMBERT Jean-Paul, Mme SAËZ Lucie, M. HARDY Patrick, M. DE PIOGER Marc, M. HAMON Ludovic, M. BICHET Guillaume, M. GEORGEAULT Xavier, Mme GRIMAULT Séverine, Mme GODARD Carole, M. TOURNEUR François, M. DELORY Thierry

Absents ayant donné pouvoir : Mme LEROY Marie-Françoise à Mme PIERSON Nelly, Mme LORGEOUX Karine à M. CRAMBERT Jean-Paul

Absents : Mme PIERROT Béatrice, Mme LANÇON Gentiane

M. Baptiste GAUTIER est désigné secrétaire de séance.

2026-018-12 – Convention de partenariat pour l'animation jeunesse avec la Commune de Goven

La présente convention a pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'organisation d'accueil et de partenariat entre les communes de Baulon et Goven, pour l'organisation de l'accueil des jeunes de Baulon à l'Espace jeunes de Goven sur les périodes de vacances scolaires.

Cette convention couvre les périodes scolaires et les périodes de vacances à compter des vacances scolaires de printemps jusqu'à la fin de l'année 2026.

Les jeunes de Baulon auront accès à l'intégralité des animations proposées par l'espace jeunes de Goven, y compris les séjours. Pour les séjours, 25 % des places disponibles de jeunes seront ouvertes aux jeunes de Baulon.

La participation de la collectivité de Baulon sera calculée sur la base du reste à charge de la collectivité de Goven, après déduction des produits de fonctionnement, sur le taux de présence des jeunes de Baulon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
Par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- D'approuver la convention de partenariat avec la Commune de Goven pour l'accueil des jeunes de Baulon à l'espace jeunes de Goven ;

- D'autoriser M. le maire à signer la convention de partenariat avec la Commune de Baulon ;

Publiée le : 3 mars 2026
Transmise au Représentant de l'État le : 4 mars 2026
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance du 2 mars 2026

Le Maire,
Christophe VERON